



Ministre chahutée, le rapport qui dénonce Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Engagement « Pas un euro d'argent public ne doit aller aux ennemis de la République »

INCIDENT Sarah El Haïry avait été prise à partie lors d'une rencontre en octobre avec des jeunes sur la religion. Une note blâme des atteintes à la laïcité

Le 22 octobre 2020, la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, Sarah El Haïry, était invitée à une rencontre à Poitiers organisée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF). Ce rendez-vous prévu de longue date survient une semaine après la décapitation de Samuel Paty et le lendemain de l'hommage national rendu par Emmanuel Macron au professeur tué par un islamiste à la sortie de son collège.

Le sujet choisi par les organisateurs est brûlant : la religion. La majorité des jeunes présents est issue des quartiers populaires. Très vite, un dialogue de sourds s'instaure. Certains adolescents réclament des « cours sur les religions à l'école », mais surtout la « possibilité de porter » des signes ostentatoires de croyance à partir du lycée. L'Éducation nationale est fustigée, accusée de stigmatiser ; la police, désignée comme raciste, les médias également. À l'issue de la rencontre, lorsque la ministre entonne *La Marseillaise*, plusieurs jeunes refusent de chanter, comme certains adultes.

Des principes laïques critiqués par les jeunes

Au lendemain de l'incident, Sarah El Haïry ordonne une inspection. Un rapport lui a été remis, il y a quelques jours, que le JDD a pu consulter. Des dysfonctionnements sont pointés par le document, qui relève de graves manquements au principe de laïcité. Il souligne que des matériaux pédagogiques fournis aux participants présentaient « différentes religions, mais aucun n'illustrant l'absence de croyance, alors que le rassemblement [était] ouvert aux non-croyants ». Il est précisé qu'un « questionnaire anonyme renseigné avant le rassemblement par les jeunes sur la base du volontariat » concluait qu'« environ un tiers se considérait de confes-

sion musulmane ». Il souligne en outre que les principes laïques ont été largement critiqués et perçus par les jeunes comme une entrave à vivre leur religion. Les associations encadrantes n'ont rien fait pour corriger cette fausse perception alors qu'elle pouvait résulter d'une propagande mal intentionnée. Les inspecteurs remarquent que certaines associations à la ligne ambiguë sont discrètement intervenues dans l'organisation de l'événement.

L'association La Boîte sans projet, mandatée par la FCSF pour mener les débats, est elle aussi pointée du doigt. Le rapport affirme qu'elle a volontairement « orienté » les échanges « vers les discriminations y compris en dehors du sujet des religions ». Le document remis à Sarah El Haïry signale enfin que les « animateurs des centres sociaux ne disposaient pas des compétences suffisantes pour animer des échanges avec les jeunes sur le thème des religions » et conclut que la Fédération des centres sociaux « n'a pas respecté ses valeurs et ses engagements ». ● M.S.

INTERVIEW

CLARIFICATION

Le gouvernement veut revoir les règles d'attribution de l'agrément jeunesse et éducation

Nous avons pris connaissance des conclusions de l'enquête que vous avez diligentée à la suite de « l'incident de Poitiers », où, répondant à une invitation, vous aviez été prise à partie par des jeunes sur la religion. Quels dysfonctionnements ont été pointés ? En toute indépendance, l'inspection générale a mené son enquête. Elle a auditionné tous les acteurs présents à Poitiers. Son rapport montre que si l'organisation de l'événement s'est déroulée dans de bonnes conditions, la Fédération des centres sociaux [FCSF] n'a pas été à la hauteur de ses engagements sur la laïcité, alors qu'elle possède

sa propre charte sur la question. Elle a choisi de confier la sous-traitance de l'animation à l'association La Boîte sans projet. Or, si celle-ci sait faire dialoguer les jeunes, elle n'a aucune expertise sur le fait religieux. Et elle revendique sur les réseaux sociaux un positionnement non neutre, voire partisan. C'est ce qui explique sans doute le glissement d'un débat prévu sur les religions à un débat portant sur les discriminations.

Allez-vous prendre des mesures ou des sanctions contre les associations qui n'auraient pas assuré leur mission conformément aux règles républicaines ?

Il y aura quatre réponses. J'ai demandé que l'on réexamine l'attribution de l'agrément de La Boîte sans projet. J'ai également fait parvenir à la Fédération des centres sociaux un courrier pour lui rappeler que la laïcité et la défense des valeurs de la République sont des piliers intangibles de notre vivre-ensemble, et que les actions de leurs prestataires étaient de leur responsabilité. Et je lui ai demandé de nous faire savoir comment elle comptait mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'accentuation des formations sur la laïcité. J'ai aussi décidé de porter, dans le cadre du débat autour du projet de loi renforçant les principes républicains qui arrive fin mars au Sénat, une évolution des règles d'attribution de l'agrément jeunesse et éducation populaire, parce que aujourd'hui, quand il est délivré, il n'est jamais remis en question. J'ai fait le choix d'imposer une durée. Je souhaiterais que tous les huit ans il puisse y avoir une réévaluation à la manière de ce que la loi prévoit pour les fédérations sportives. Enfin, nous allons continuer d'outiller le monde de l'éducation populaire. Il faut l'accompagner, c'est notre devoir. Nous allons ajouter des modules sur les principes républicains, mais aussi sur la laïcité dans le cadre du Bafa [brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur]. J'agirai ainsi de manière complémentaire à Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale.



Comment comptez-vous agir contre les associations qui bénéficient de subventions publiques et qui manquent au pacte républicain ?

Pas un euro d'argent public ne doit aller aux ennemis de la République. Désormais, nous utiliserons le contrat d'engagement républicain adossé aux articles 6 et 7 du projet de loi confortant les principes de la République. Ce contrat permettra

une clarification, car ceux qui ne le signeront pas ne pourront plus être, d'une manière ou d'une autre, des partenaires de l'État. Il protège ainsi le statut associatif du dévoiement de certains séparatistes.

Comment expliquer qu'à Poitiers une adolescente ait refusé de chanter

La Marseillaise, dont les paroles seraient « hostiles aux musulmans » ?

Au-delà de cette adolescente que je ne veux pas stigmatiser, je tiens à insister sur le rôle primordial des adultes qui l'ont encadrée. Il est de leur responsabilité de poser des repères clairs pour casser les fausses perceptions. J'ai ainsi rappelé que la rédaction de notre hymne national datait du XVIII^e siècle et ne visait aucune religion. L'attitude de certains conseillers municipaux aussi n'a pas permis de donner l'exemple et de créer de l'unité. Ce jour-là, ils n'ont pas été républicains au sens premier du terme.

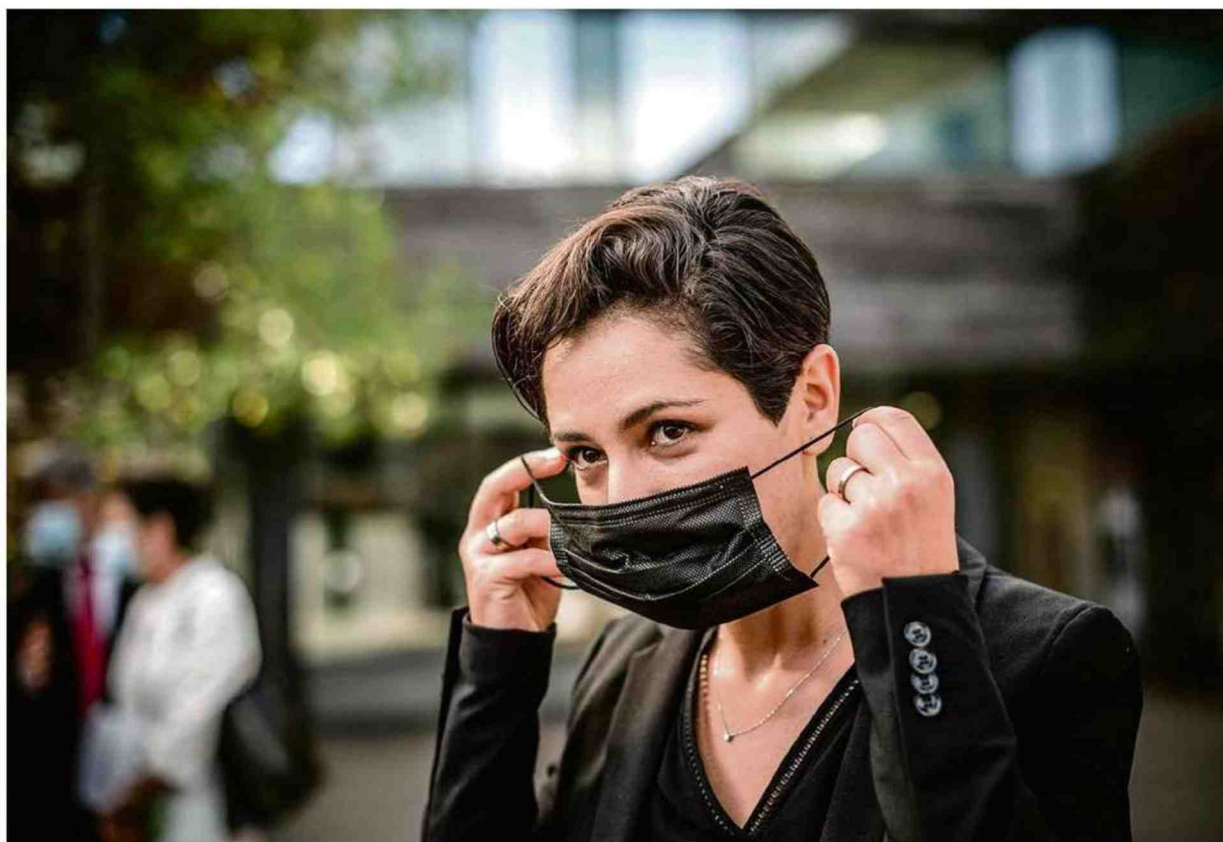
Pouvait-on admettre que des associations à la périphérie de la rencontre de Poitiers soient liées à des indigénistes et décoloniaux et à une ligne permissive à l'égard de l'islamisme ?

Toutes les postures victimaires trahissent notre modèle républicain et participent à anesthésier l'énergie de la jeunesse en faisant de celle-ci une double victime. Elles entretiennent les jeunes dans le marasme et les séparent de la société en les nourrissant de défiance. En France, chaque jeune a sa place, c'est ça la promesse républicaine. Et le monde de l'éducation populaire rend concrète cette promesse. Il doit continuer, via le dialogue et l'échange, de protéger les jeunes de la dangerosité de discours idéologiques. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
MOHAMED SIFAOUÏ

**« Les postures
victimaires [...] participent à anesthésier l'énergie de la jeunesse »**





Sarah El Haïry.

ARTHUR NICHOLAS

ORCHARD/HANS

LUCAS/AFP

